Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_133-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

**C_2020_133**

# EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

## SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2020

*L'an deux mille vingt, le un octobre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.*

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et agriculture

| Nombre de Membres | | |
|---|---|---|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 66 | 66 | 65 |

Objet de la délibération:
**Subvention à l'association des éleveurs de Canjuers - Mise en oeuvre du plan pastoral expérimental de Canjuers**

**PRÉSENTS** :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Valérie MARCY, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Stella ACCIARI, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Nicolas DATCHY, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Philippe ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

**REPRÉSENTÉ(S)** :
Liliane BOYER pouvoir à Romain VACQUIER, Bernard CHILINI pouvoir à Marie-José MAUREL, Lisa CHAUVIN pouvoir à Sophie DUFOUR, René DIES pouvoir à Jean-Bernard MIGLIOLI, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Gil OLIVIER, Olivier POMMERET pouvoir à Nathalie GONZALES, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY, Marie-Laure TORTOSA pouvoir à Cédric DUBOIS

**ABSENT(S) :**
Philippe SCHRECK

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Romain VACQUIER

**RAPPORTEUR** : Monsieur Albert DAVID

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_133-DE

Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) a été approuvé. Une des sept filières d'excellence régionale concerne l'agriculture, l'agro-alimentaire et les cosmétiques. Dans ce cadre, le conseil régional entend notamment soutenir les projets de territoire et favoriser les démarches des partenaires.

Dans le cadre de sa compétence développement économique, Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) peut apporter son soutien aux opérateurs dans les conditions prévues dans le cadre de ce schéma. L'élevage pastoral est l'une des activités agricoles principales du Nord de la Dracénie.

L'association des éleveurs de Canjuers est une association créée en juillet 2017 et composée de partenaires publics et privés (chambre d'agriculture, EPCI, éleveurs, fédération de chasseurs, Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée – CERPAM). Elle a pour objectif d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan pastoral en vue de la préservation de l'activité pastorale eu égard à l'évolution de l'activité militaire et aux attaques de loups.

Dracénie Provence Verdon Agglomération est adhérente à cette assocation.

L'élaboration du plan pastoral ou projet expérimental de Canjuers a été réalisé par le CERPAM bénéficiant notamment d'un soutien financier de 5000 € de DPVa de (2500 € en 2018 et 2500 € en 2019 – soit un finacement de 30 % du travail réalisé).

Le projet expérimental a pour but de baisser la prédation sur les troupeaux, et définit 4 grandes lignes d'actions :

- diminuer la vulnérabilité des troupeaux sur des zones sensibles en réouvrant les milieux par des actions de débrousaillement et de coupes forestières,
- mieux connaître le comportement du loup à l'approche des troupeaux par la mise en place d'un réseau d'information (pièges photo, transmission en temps réel des observations de loups, des constats d'attaque, etc),
- suivre, évaluer et analyser le comportement des chiens de protection par collier GPS,
- dissuader les loups d'attaquer les troupeaux par la mise en place de tirs réactifs et ciblés en zones sensibles.

Au printemps 2020, le contenu du projet expérimental soutenu par le Préfet référent du Plan National d'actions sur le Loup et les Activités d'Elevage (PNLAE) a été approuvé par ce dernier, permettant le déblocage de financements pour sa mise en oeuvre selon les modalités prévisionnelles ci-après :

| | |
|---|---|
| Participation éleveurs : | 90 000 € |
| Contribution CERPAM : | 12 600 € |
| DPVa : | 2 500 € |
| EPCI autres (Pays Fayence, Lac et Gorges du Verdon, Provence Verdon) : | 7 500 € |
| Europe (mesures 7.6.1) | 36 000 € |
| Fondation François Sommer : | 90 000 € |
| Etat (PNLAE) : | 175 400 € |
| **TOTAL** | **414 000 € TTC** |

L' Association des Eleveurs de Canjuers (AEC) qui porte le projet sollicite financièrement les quatre intercommunalités concernées dont notamment DPVa, pour finaliser le plan de financement et rendre possible la mise en oeuvre du projet qui doit se décliner de 2020 à 2022.

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_133-DE

En conséquence, il est demandé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 500€ (*deux-mille-cinq-cents euros*) à l'Association des Eleveurs de Canjuers ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent et à assurer l'exécution de la présente délibération.
- dire que les crédits budgétaires sont prévus sur le budget principal 2020 - chapitre 65 - article 6574.910.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 14/10/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Président
Maire de Draguignan

*Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.*